Mandat privé d'actions canadiennes CIBC

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 28 février 2025

États de la situation financière (non audité) (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024 (note 1)

	28 février 2025	31 août 2024
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	535 162	578 981
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	760	494
Marge	24	24
Dividendes à recevoir	781	978
Montant à recevoir à l'émission de parts	1 706	102
Total de l'actif	538 433	580 579
Passif		
Passif courant		-
Montant à payer au rachat de parts	1 061	51
Total du passif	1 061	5′
Actif net attribuable aux porteurs de parts	527 272	E00 E00
rachetables (note 5)	537 372	580 528
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie Plus	24 029	23 604
Catégorie Plus T4	-	
Catégorie Plus T6	_	-
Catégorie C	3 632	3 520
Catégorie I	1 827	1 76
Catégorie Plus-F	147	322
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-N	_	-
Catégorie Plus-N T4	_	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie O	507 737	551 318
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (\$) (note 5)		
Catégorie Plus	14,64	13,5
Catégorie Plus T4	10,76	10,09
Catégorie Plus T6	9,38	8.8
Catégorie C	16.86	16.00
Catégorie I	15,85	15,2
Catégorie Plus-F	15,34	14,2
Catégorie Plus-F T4	11,38	10,6
Catégorie Plus-F T6	10,44	9,7
Catégorie Plus-N	15,79	14,4
Catégorie Plus-N T4	11,38	10,6
Catégorie Plus-N T6	9,83	9,24
Catégorie O	20,55	19,26

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 28 février 2025 et 31 août 2024.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
28 février 2025	20 977	22 178
31 août 2024	18 417	19 715

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
28 février 2025	_	22 178	_	_
31 août 2024	_	19 715	_	_

Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (la date de création).

Catégorie	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie C	16 février 2006
Catégorie I	4 avril 2006
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005

États du résultat global (non audité) (en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre moyen de parts)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

·	28 février 2025	29 février 2024
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	335	309
Revenu de dividendes	8 176	7 025
Profit (perte) sur dérivés	_	1
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements	38 397	(050)
et de dérivés Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	30 397 6	(850)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des	0	ı
placements et des dérivés	14 684	28 115
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	61 598	34 601
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	2	1
Revenu tiré du prêt de titres ±	17	50
Total des autres produits	19	51
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	233	231
Frais d'administration fixes ±±±	16	17
Honoraires versés aux membres du comité d'examen		
indépendant	-	
Coûts de transaction ±±±±	224	108
Retenues d'impôt (note 7)	1	1
Total des charges avant les renonciations/prises en		0.57
charge	474	357
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	(19)	(19)
Total des charges après les renonciations/prises en		
charge	455	338
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs de parts rachetables	C4 4C0	24.244
(à l'exclusion des distributions)	61 162	34 314
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à		
l'exclusion des distributions)		
Catégorie Plus	2 193	1 424
Catégorie Plus T4	_	_
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie C	332	254
Catégorie I	174	108
Catégorie Plus-F	10	7
Catégorie Plus-F T4 Catégorie Plus-F T6	_	_
Catégorie Plus-N	_	_
Catégorie Plus-N T4	_	_
Catégorie Plus-N T6	_	_
Catégorie O	58 453	32 521
Nombre moyen de parts en circulation pour la période,		
par catégorie (en milliers)		
Catégorie Plus	1 681	2 029
Catégorie Plus T4 Catégorie Plus T6	-	_
Catégorie C	219	300
Catégorie I	115	120
Catégorie Plus-F	9	8
Catégorie Plus-F T4	_	_
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	20 540	25.660
Catégorie O	28 548	25 669
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables,		
par part (à l'exclusion des distributions) (\$)		
Catégorie Plus	1,31	0,71
Categorie : iac		0.50
Catégorie Plus T4	0,88	0,59
Catégorie Plus T4 Catégorie Plus T6	0,76	0,52
Catégorie Plus T4 Catégorie Plus T6 Catégorie C	0,76 1,52	0,52 0,85
Catégorie Plus T4 Catégorie Plus T6	0,76	0,52

	28 février 2025	29 février 2024
Catégorie Plus-F T4	0,98	0,61
Catégorie Plus-F T6	0,92	0,63
Catégorie Plus-N	1,34	0,80
Catégorie Plus-N T4	0,98	0,61
Catégorie Plus-N T6	0,85	0,54
Catégorie O	2,04	1,27

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	28 février	2025	29 février	2024
	(en milliers de dollars)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers de dollars)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	25	100,0	73	100,0
Intérêts versés sur la garantie Retenues d'impôt Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York	(2)	(8,0)	(6)	(8,2)
Mellon Corp. (The)	(6)	(24,0)	(17)	(23,3)
Revenu tiré du prêt de titres	17	68,0	50	68,5

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	1,50 %
Catégorie Plus T4	1,50 %
Catégorie Plus T6	1,50 %
Catégorie C	1,50 %
Catégorie I	0,50 %
Catégorie Plus-F	0,50 %
Catégorie Plus-F T4	0,50 %
Catégorie Plus-F T6	0,50 %
Catégorie Plus-N	0,50 %
Catégorie Plus-N T4	0,50 %
Catégorie Plus-N T6	0,50 %
Catégorie O	0,00 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	0,10 %
Catégorie Plus T4	0,10 %
Catégorie Plus T6	0,10 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,07 %
Catégorie Plus-F T4	0,07 %
Catégorie Plus-F T6	0,07 %
Catégorie Plus-N	0,07 %
Catégorie Plus-N T4	0,07 %
Catégorie Plus-N T6	0,07 %
Catégorie O	S. O.

±±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2025	2024
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	224	108
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	40	24
Payé à CIBC World Markets Corp.	_	_
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	141	66
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	22	14

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 étaient les suivants :

	2025	2024
(en milliers de dollars)	6	17

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers de dollars)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	Parts de caté	gorie Plus	Parts de catég	orie Plus T4	Parts de catég	orie Plus T6	Parts de cat	égorie C
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	0.400	4.404					200	054
(à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts	2 193	1 424					332	254
rachetables Du revenu de placement net	(227)						(42)	(76)
Des gains en capital nets réalisés	(327)	_	_	_	_	_	(43) (108)	(76)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts							(100)	
rachetables	(327)	_	_	_	_	_	(151)	(76)
Transactions sur parts rachetables							,	
Montant reçu à l'émission de parts	762	2 688	_	-	_	-	28	265
Montant reçu au réinvestissement des distributions	320		_	-	-	-	151	76
Montant payé au rachat de parts	(2 523)	(6 245)	_				(248)	(1 795
Total des transactions sur parts rachetables	(1 441)	(3 557)					(69)	(1 454)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	425	(2 133)	_	_	_	_	112	(1 276)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	23 604	25 928					3 520	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin	23 004	25 920			<u>-</u>		3 320	4 536
de la période	24 029	23 795	-	-	_	-	3 632	3 260
Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5) Aux 28 février 2025 et 29 février 2024								
Solde au début de la période	1 742	2 247	_	_	_	_	219	326
Parts rachetables émises	53	228	-	-	-	-	2	19
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	23	- 0.475					9	5
Parts rachetables rachetées	1 818	2 475	-	-	-	-	230	350
Solde à la fin de la période	(177) 1 641	(543) 1 932					(15) 215	(127)
odde a ia iiii de ia periode	1041	1 332					213	223
	Parts de ca	tégorie l	Parts de catég	orie Plus-F	Parts de catégo	rie Plus-F T4	Parts de catégo	rie Plus-F T6
	Parts de ca 28 février 2025	tégorie I 29 février 2024	Parts de catég 28 février 2025	orie Plus-F 29 février 2024	Parts de catégo 28 février 2025	rie Plus-F T4 29 février 2024	Parts de catégo 28 février 2025	rie Plus-F T6 29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024				
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)								
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	28 février 2025 174	29 février 2024 108	28 février 2025	29 février 2024 7				
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net	28 février 2025 174 (39)	29 février 2024	28 février 2025 10 (3)	29 février 2024 7 (2)				
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés	28 février 2025 174	29 février 2024 108	28 février 2025	29 février 2024 7				
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts	28 février 2025 174 (39) (59)	29 février 2024 108 (45)	28 février 2025 10 (3)	29 février 2024 7 (2)	28 février 2025	29 février 2024 -	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	28 février 2025 174 (39)	29 février 2024 108	28 février 2025 10 (3)	29 février 2024 7 (2)				
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts	28 février 2025 174 (39) (59)	29 février 2024 108 (45)	28 février 2025 10 (3)	29 février 2024 7 (2)	28 février 2025	29 février 2024 -	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44	28 février 2025 10 (3) — (3) 13 3	29 février 2024 7 (2) — (2) 35 2	28 février 2025	29 février 2024 -	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110)	29 février 2024 108 (45) — (45) 51 44 (163)	28 février 2025 10 (3) — (3) 13 3 (198)	29 février 2024 7 (2) — (2) 35 2 (35)	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44	28 février 2025 10 (3) — (3) 13 3	29 février 2024 7 (2) — (2) 35 2	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13)	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44 (163) (68)	28 février 2025 10 (3) (3) 13 3 (198) (182)	29 février 2024 7 (2) (2) (2) 35 2 (35) 2	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13)	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44 (163) (68)	28 février 2025 10 (3) - (3) 13 3 (198) (182)	29 février 2024 7 (2) - (2) 35 2 (35) 2	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu à u réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13)	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44 (163) (68)	28 février 2025 10 (3) (3) 13 3 (198) (182)	29 février 2024 7 (2) (2) (2) 35 2 (35) 2	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13)	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44 (163) (68)	28 février 2025 10 (3) - (3) 13 3 (198) (182)	29 février 2024 7 (2) - (2) 35 2 (35) 2	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu à l'émission de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13) 63 1 764	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44 (163) (68) (5)	28 février 2025 10 (3) (3) 13 3 (198) (182) (175) 322	29 février 2024 7 (2) (2) (2) 35 2 (35) 2 7 95	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu à l'émission de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5) Aux 28 février 2025 et 29 février 2024 Solde au début de la période	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13) 63 1 764	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44 (163) (68) (5)	28 février 2025 10 (3) (3) (3) 13 (198) (182) (175) 322 147	29 février 2024 7 (2) — (2) 35 2 (35) 2 7 95 102	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5) Aux 28 février 2025 et 29 février 2024 Solde au début de la période Parts rachetables émises	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13) 63 1 764 1 827	29 février 2024 108 (45) - (45) 51 44 (163) (68) (5) 1 646 1 641	28 février 2025 10 (3) - (3) 13 3 (198) (182) (175) 322 147	29 février 2024 7 (2) - (2) 35 2 (35) 2 7 95 102	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5) Aux 28 février 2025 et 29 février 2024	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13) 63 1 764 1 827	29 février 2024 108 (45) 51 44 (163) (68) (5) 1 646 1 641	28 février 2025 10 (3) - (3) 13 3 (198) (182) (175) 322 147	29 février 2024 7 (2) - (2) 35 2 (35) 2 7 95 102	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5) Aux 28 février 2025 et 29 février 2024 Solde au début de la période Parts rachetables émises Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13) 63 1 764 1 827	29 février 2024 108 (45) 51 44 (163) (68) (5) 1 646 1 641	28 février 2025 10 (3) (3) 13 3 (198) (182) (175) 322 147 23 1 24	29 février 2024 7 (2) - (2) 35 2 (35) 2 7 95 102	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions) Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Du revenu de placement net Des gains en capital nets réalisés Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables Transactions sur parts rachetables Montant reçu à l'émission de parts Montant reçu au réinvestissement des distributions Montant payé au rachat de parts Total des transactions sur parts rachetables Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5) Aux 28 février 2025 et 29 février 2024 Solde au début de la période Parts rachetables émises	28 février 2025 174 (39) (59) (98) - 97 (110) (13) 63 1 764 1 827	29 février 2024 108 (45) 51 44 (163) (68) (5) 1 646 1 641	28 février 2025 10 (3) - (3) 13 3 (198) (182) (175) 322 147	29 février 2024 7 (2) - (2) 35 2 (35) 2 7 95 102	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers de dollars) (suite)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	Parts de catég	orie Plus-N	Parts de catégo	orie Plus-N T4	Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie O	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net								
attribuable aux porteurs de parts rachetables								
(à l'exclusion des distributions)	_	_	-	_	_	_	58 453	32 521
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts								
rachetables								
Du revenu de placement net	_	-	_	-	_	-	(15 271)	(14 119
Des gains en capital nets réalisés	_	_	_	_	_	-	(4 651)	-
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts								
rachetables	_				_		(19 922)	(14 119
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	_	-	_	-	_	-	65 351	55 266
Montant reçu au réinvestissement des distributions	_	_	_	_	_	_	19 869	14 093
Montant payé au rachat de parts	_	-	_	-	_	_	(167 332)	(52 437
Total des transactions sur parts rachetables	-	_	-	-	-	-	(82 112)	16 922
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux								
porteurs de parts rachetables	_	-	_	-	_	-	(43 581)	35 324
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début								
de la période	_				_		551 318	420 568
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin								
de la période	-	_	_		-	_	507 737	455 892
Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)								
Aux 28 février 2025 et 29 février 2024								
Solde au début de la période	_	_	_	_	_	_	28 629	25 221
Parts rachetables émises	_	_	_	_	_	_	3 210	3 346
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	_	_	_	_	_	_	1 006	840
	-	_	-	_	-	-	32 845	29 407
Parts rachetables rachetées	_	_	_	_	_	_	(8 136)	(3 148
Solde à la fin de la période	_	_	_	_	_	-	24 709	26 259

Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers de dollars)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	28 février 2025	29 février 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à		
l'exclusion des distributions)	61 162	34 314
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(2)	(1)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements		
et de dérivés	(38 397)	850
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des		
placements et des dérivés	(14 684)	(28 115)
Achat de placements	(462 383)	(246 442)
Produits de la vente de placements	559 283	242 427
Dividendes à recevoir	197	17
Total des flux de trésorerie liés aux activités		
d'exploitation	105 176	3 050
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	64 550	57 292
Montant payé au rachat de parts	(169 401)	(60 631)
Distributions versées aux porteurs de parts	(61)	(27)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de		
financement	(104 912)	(3 366)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la		
période	264	(316)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	2	1
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	494	27
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	760	(288)
Liza	205	200
Intérêts reçus	335	309
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	8 372	7 041

Mandat privé d'actions canadiennes CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif ne
ACTIONS CANADIENNES			·		Brookfield Corp., catégorie A	202 952	11 132	16 991	
Services de communications					Groupe Canaccord Genuity Inc.	31 907	305	262	
Cogeco Inc.	422	31	25		Banque Canadienne Impériale de	040 740	44.000	40 700	
Québecor Inc., catégorie B, actions					Commerce	213 716	14 636	18 736	
subalternes avec droit de vote	41 373	1 306	1 367		CI Financial Corp. Société financière Definity	5 400 3 800	88 140	169 237	
TELUS Corp.	163 782	3 753	3 667		EQB Inc.	1 800	145	182	
		5 090	5 059	0,9 %	Fairfax Financial Holdings Ltd.	3 451	3 814	7 178	
Consommation discrétionnaire					Fiera Capital Corp.	7 000	55	45	
Aritzia Inc.	19 400	1 030	1 293		First National Financial Corp.	2 800	104	114	
Dollarama inc.	52 100	6 224	7 858		goeasy Ltd.	1 000	161	165	
Exco Technologies Ltd.	664	6	4		Great-West Lifeco Inc.	3 700	169	199	
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	7 200	481	563		Guardian Capital Group Ltd., catégorie A	304	8	14	
Meubles Léon Ltée	1 812	40	44		iA Société financière inc.	23 788	1 338	3 228	
Pizza Pizza Royalty Corp. Restaurant Brands International Inc.	4 113	43	55		Société financière IGM Inc.	16 749	582	764	
	22 395 700	1 769 2	2 114 2		Intact Corporation financière	30 979	6 608	8 831	
Roots Corp.	700			0.0.0/	Banque Laurentienne du Canada	200	8	5	
	_	9 595	11 933	2,2 %	Société Financière Manuvie	226 102	6 404	10 188	
Biens de consommation de base	50.400	0.000	0.004		Banque Nationale du Canada	33 708	3 009	4 059	
Alimentation Couche-Tard Inc.	50 482	3 096	3 631		Onex Corp.	1 200	107	128	
Andrew Peller Ltd., catégorie A	21	-			Power Corporation du Canada	73 600	2 669	3 614	
Empire Co. Ltd., catégorie A George Weston Limitée	13 995 1 400	500 300	630 324		Banque Royale du Canada	237 843	30 357	40 666	
Lassonde Industries Inc., catégorie A	288	300 47	324 55		Financière Sun Life inc. Timbercreek Financial Corp.	99 821	7 084	8 032	
Les Compagnies Loblaw Limitée	27 633	4 839	5 234		imbercreek Financiai Corp. Groupe TMX Ltée	14 200 39 980	107 978	95 2 055	
Les Aliments Maple Leaf Inc.	27 033	4 039	5 234		Banque Toronto-Dominion (La)	227 080	18 153	19 674	
Metro Inc.	10 600	850	1 015		Trisura Group Ltd.	6 100	258	208	
North West Co. Inc. (The)	8 109	279	378		Ilibura Oroup Eta.	0 100	132 407	173 256	32,2 %
Rogers Sugar Inc.	6 100	33	33		Colum de conté	_	132 407	173 230	32,2 /0
Saputo Inc.	500	15	13		Soins de santé	7 200	0.0	400	
- Capato III o		9 964	11 318	2,1 %	Chartwell, résidences pour retraités DRI Healthcare Trust	7 300	86	123 3 284	
Énergie	_	3 304	11 010	2,1 70	Extendicare Inc.	284 829 34 300	3 762 251	3 284 426	
Advantage Energy Ltd.	24 000	188	242		Thérapeutique Knight inc.	2 400	13	13	
Africa Oil Corp.	23 800	47	46		Medical Facilities Corp.	200	2	3	
ARC Resources Ltd.	215 661	4 976	5 762		Sienna Senior Living Inc.	10 300	136	161	
Athabasca Oil Corp.	89 100	348	424		Well Health Technologies Corp.	1 600	11	9	
Bonterra Energy Corp.	6 800	48	25		Tron Floater Toormologico Corp.	1 000	4 261	4 019	0,8 %
Corporation Cameco	100 103	5 657	6 377		Industrie	_	7 201	4013	0,0 70
Canadian Natural Resources Ltd.	207 815	7 306	8 489		Groupe Aecon Inc.	4 000	95	90	
Cardinal Energy Ltd.	2 800	12	18		Air Canada	32 900	775	551	
CES Energy Solutions Corp.	18 900	82	151		Groupe AtkinsRéalis inc.	75 323	5 114	5 482	
Enbridge Inc.	323 434	16 339	19 991		Badger Infrastructure Solutions Ltd.	4 200	177	163	
Enerflex Ltd.	11 800	172	136		Bird Construction Inc.	10 400	114	230	
Ensign Energy Services Inc.	38 516	130	106		Black Diamond Group Ltd.	2 012	8	17	
Freehold Royalties Ltd.	26 900	364	339		Bombardier Inc.	6 016	292	503	
Gibson Energy Inc.	154 414	3 837	3 320		Compagnie des chemins de fer				
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	16 400	1 014	1 609		nationaux du Canada	70 805	10 699	10 386	
Keyera Corp.	120 966	4 624	5 133		Canadian Pacific Kansas City Ltd.	68 564	6 488	7 726	
Lotus Creek Exploration Inc.	2 508	4	4		Chorus Aviation Inc.	600	17	12	
Mattr Corp.	21 400	320 794	222 829		Dexterra Group Inc.	2 900	21	23	
MEG Energy Corp.	36 800				Doman Building Materials Group Ltd.	8 700	69	66	
Nuvista Energy Ltd. Paramount Resources Ltd., catégorie A	68 000 13 500	486 302	806 223		Element Fleet Management Corp.	264 729	5 066	7 661	
Pembina Pipeline Corp.	182 142	9 131	10 244		Exchange Income Corp.	900	42	45	
PHX Energy Services Corp.	9 300	81	10 244 84		Finning International Inc.	16 513	533	705	
PrairieSky Royalty Ltd.	24 700	617	657		GFL Environmental Inc.	41 553	2 378	2 715	
Secure Waste Infrastructure Corp.	285 189	3 758	4 104		Hammond Power Solutions Inc.	2 000	241	171	
South Bow Corp.	9 234	272	355		Magellan Aerospace Corp. MDA Space Ltd.	100 38 900	1 011	003	
Suncor Énergie Inc.	204 173	9 148	11 303		Mullen Group Ltd.	38 900 5 721	911 79	903 75	
Tamarack Valley Energy Ltd.	17 800	81	76		RB Global Inc.	1 300	188	75 192	
Corporation TC Énergie	156 274	9 696	10 119		Quincaillerie Richelieu Ltée	11 804	484	433	
Topaz Energy Corp.	22 800	524	564		Métaux Russel Inc.	24 547	793	1 007	
Total Energy Services Inc.	5 600	36	57		Savaria Corp.	2 100	35	38	
Tourmaline Oil Corp.	50 748	3 463	3 387		Stantec Inc.	17 035	1 238	2 100	
Trican Well Service Ltd.	42 800	196	194		Thomson Reuters Corp.	37 985	7 098	9 824	
Vermilion Energy Inc.	2 300	34	28		Toromont Industries Ltd.	11 683	1 000	1 419	
Whitecap Resources Inc.	50 800	531	499		Waste Connections Inc.	45 448	9 423	12 469	
		84 618	95 923	17,9 %	Westshore Terminals Investment Corp.	10 600	326	260	
Services financiers	_				WSP Global Inc.	32 011	5 948	8 260	
La Société de Gestion AGF Limitée,							59 653	73 527	13,7 %
catégorie B	100	1	1		Technologies de l'information	_		-	-, ,-
Alaris Equity Partners Income	1 900	30	37		BlackBerry Ltd.	275 100	1 785	1 876	
Atrium Mortgage Investment Corp.	6 400	73	69		Celestica Inc.	5 300	372	819	
Banque de Montréal	67 792	8 025	10 085		CGI inc.	25 801	3 656	3 869	
			40.000				- 300	- 500	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	175 903	13 263	12 633		Computer Modelling Group Ltd.	5 200	45	42	
	175 903 56 170	13 263 2 596	4 592		Computer Modelling Group Ltd. Constellation Software Inc.	5 200 3 869	45 9 863	42 19 295	

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de	-	Titre	Nombr d'action			% de l'actif net
Constellation Software Inc., bons de	u dollons	ue dollars)	ue uoliais)	Taoui net	-	Wheaton Precious Metals Corp		,	9 471	raciii ne
souscription, 2028/08/22	5 094	-	-			Winpak Ltd.	1 500			
Coveo Solutions Inc.	13 700	121	92					49 492	68 813	12,8 %
Descartes Systems Group Inc. Docebo Inc.	7 699 300	653 19	1 242 14		- 1	Immobilier				
Evertz Technologies Ltd.	3 177	45	37			Groupe Altus Ltée FPI Boardwalk	3 200			
Kinaxis Inc.	1 500	235	236			Fonds de placement immobilier	500) 30	32	
Lightspeed Commerce Inc.	10 700	242	195			d'immeubles résidentiels can	adien 100	5	4	
Open Text Corp. Quarterhill Inc.	400 1 000	17 3	15 2			Fiducie de placement immobilie				
Shopify Inc., catégorie A	192 674	16 933	31 221			Propriétés de Choix	. 300 . 2 200			
Sylogist Ltd.	3 000	27	29			Colliers International Group Inc Fonds de placement immobilier				
TECSYS Inc.	500	17	23			Fiducie de placement immobilie		, ,,		
	_	34 033	59 007	11,0 %		industriel Dream	5 600			
Matériaux						FPI First Capital	9 100			
5N Plus Inc. Acadian Timber Corp.	14 606	61	96 15			FirstService Corp. FPI Granite	800 17 66			
Mines Agnico Eagle Limitée	883 159 967	17 13 026	15 22 295			Information Services Corp., cat				
Aimia Inc.	13 600	44	34			Killam Apartment REIT	27 089			
Alamos Gold Inc., catégorie A	185 533	4 132	6 134			Morguard Corp.	200	28	23	
Altius Minerals Corp.	4 706	99	114			Morguard North American Resi REIT	dential 100) 1	2	
Amerigo Resources Ltd. Aris Mining Corp.	9 700 1 700	13 8	18 9			Nexus Industrial REIT	100		1	
B2Gold Corp.	73 100	358	283			Fiducie de placement immobilie	r		·	
Société aurifère Barrick	165 645	4 204	4 250			Primaris, série A	2 825			
CCL Industries Inc., catégorie B	6 000	400	445		-	Fonds de placement immobilier	RioCan 88 47			0.0.0.0
Centerra Gold Inc.	1 910	27	16			0 1		4 680	4 522	0,8 %
Dundee Precious Metals Inc.	48 809	455 1	828		,	Services publics AltaGas Ltd.	142 493	3 951	5 051	
First Mining Gold Corp. First Quantum Minerals Ltd.	1 500 100	2	_ 2			ATCO Ltd., catégorie I	34 87		1 642	
Fortuna Silver Mines Inc.	24 000	171	150			Brookfield Renewable Partners			3 397	
Franco-Nevada Corp.	6 416	1 136	1 325			Canadian Utilities Ltd., catégori			514	
Galiano Gold Inc.	5 183	9	9			Capital Power Corp.	80 87			
Kinross Gold Corp.	576 719	5 770	8 939			Emera Inc. Fortis Inc.	6 500 20 500			
Labrador Iron Ore Royalty Corp. Liberty Gold Corp.	37 299 10 179	1 174 11	1 116 3			Hydro One Ltd.	21 880			
Lundin Gold Inc.	17 900	294	714			Innergex Renewable Energy Inc				
Major Drilling Group International Inc.	11 100	94	91		_	TransAlta Corp.	11 63		174	
New Gold Inc.	92 183	196	362					16 697	17 586	3,3 %
Nutrien Ltd.	68 681	5 101	5 207		•	TOTAL DES ACTIONS CANADIENN	ES	410 490	524 963	97,7 %
Orezone Gold Corp. Orla Mining Ltd.	900 4 900	1 46	1 50			ACTIONS INTERNATIONALES				
Redevances Aurifères Osisko Ltée	28 300	609	749			Australie				
Pan American Silver Corp.	22 400	728	772			Champion Iron Ltd.	246 169			
Richards Packaging Income Fund	300	10	9		-	OceanaGold Corp.	46 300) 127 1 159		0,3 %
Sandstorm Gold Ltd.	11 900	102	105			États-Unis		1 109	1 390	0,5 /6
Silvercorp Metals Inc. SSR Mining Inc.	60 982 8 400	284 101	312 121			Kolibri Global Energy Inc.	300) 4	3	
Stella-Jones Inc.	1 900	131	131			Resolute Forest Products Inc.	20 000			
Taseko Mines Ltd.	24 535	47	75		-			4		0,0 %
Ressources Teck Ltée, catégorie B	60 385	3 415	3 516		•	TOTAL DES ACTIONS INTERNATIO	NALES	1 163	1 433	0,3 %
Torex Gold Resources Inc.	24 975	449	789 4			TOTAL DES ACTIONS		411 653	526 396	98,0 %
Transcontinental Inc., catégorie A Wesdome Gold Mines Ltd.	200 12 300	3 127	179		•	TOTAL DES PLAÇEMENTS AVANT	LES			
Western Forest Products Inc.	29 572	63	13			PLACEMENTS À COURT TERME		411 653	526 396	98,0 %
			Taux d'int	érêt				Coût moyen (en milliers	Juste valeur (en milliers	% de
Titre			nominal		ate d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	de dollars)	de dollars)	l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME						<u>-</u>		•	•	
Gouvernement du Canada			1,47	7 %		bon du Trésor	560 000	558	560	
Gouvernement du Canada			2,22		2025/03/27		358 000	356	357	
Gouvernement du Canada			3,13			bon du Trésor	4 250 000	4 215	4 236	
Gouvernement du Canada Gouvernement du Canada			2,98 2,64		2025/04/24 2025/05/07		65 000 2 230 000	64 2 213	65 2 218	
Gouvernement du Canada			2,04		2025/05/07		85 000	84	84	
Gouvernement du Canada			2,84		2025/06/04		1 255 000	1 246	1 246	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME								8 736	8 766	1,6 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coû	ût moyen							(221)		
TOTAL DES PLACEMENTS								420 168	535 162	99,6 %
Marge									24	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs									2 186	0,4 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX F RACHETABLES	PORTEURS DE PA	ARTS							537 372	100,0 %

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, le Mandat n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, le Mandat ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions canadiennes CIBC (le *Mandat*) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation de sociétés établies au Canada.

Stratégies de placement : Le Mandat investit principalement dans des titres de participation, surtout des actions ordinaires, et peut aussi acheter des titres qui sont convertibles en actions ordinaires. Au moment de prendre des décisions de placement, le Mandat peut s'appuyer sur différents modes de placement, comme des stratégies fondées sur la croissance et la valeur.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 28 février 2025 et 31 août 2024

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 28 février 2025.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2024 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2024

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	
Services de communications	2,3
Consommation discrétionnaire	2,1
Biens de consommation de base	1,2
Énergie	18,7
Services financiers	32,6
Soins de santé	0,5
Industrie	14,0
Technologies de l'information	9,2
Matériaux	12,5
Immobilier	0,7
Services publics	2,7
Actions internationales	
Australie	0,3
États-Unis	0,1
Placements à court terme	2,8
Autres actifs, moins les passifs	0,3
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, le Mandat avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

	% de l'actif net		
Titres de créance par note de crédit (note 2b)	28 février 2025	31 août 2024	
AAA	1,6	2,8	
Total	1,6	2,8	

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 28 février 2025 et 31 août 2024, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 28 février 2025

During (seek On)	Risque de change total* (en milliers de	0/
Devise (note 2o)	dollars)	% de l'actif net
USD	249	_

Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2024

	Risque de change total*	
Devise (note 2o)	(en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	204	_

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 28 février 2025 et 31 août 2024 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	28 février 2025	31 août 2024
Incidence sur l'actif net	•	0
(en milliers de dollars)		

Risque de taux d'intérêt

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 28 février 2025 et 31 août 2024 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

		Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)		
Indice(s) de référence	28 février 2025	31 août 2024		
Indice composé S&P/TSX	5 191	5 604		

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 28 février 2025 et 31 août 2024 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

Au 28 février 2025

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	_	8 766	_	8 766
Actions	526 364	32	-	526 396
Total des actifs financiers	526 364	8 798	-	535 162

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	_	16 537	_	16 537
Actions	562 413	31	_	562 444
Total des actifs financiers	562 413	16 568	_	578 981

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

	28 février 2025	31 août 2024
Juste valeur des actifs transférés du niveau 1 au niveau 2		
au cours de la période (en milliers de dollars)	_	2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

	28 février 2025	31 août 2024
Juste valeur des actifs transférés du niveau 2 au niveau 1		
au cours de la période (en milliers de dollars)	2	_

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers - niveau 3

Le Mandat ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Mandats privés CIBC - Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (individuellement, le Mandat, et collectivement, les Mandats) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (la déclaration de fiducie). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (le gestionnaire). Le gestionnaire est également le fiduciaire, le conseiller en valeurs, l'agent chargé de la tenue des registres, et l'agent de transfert des Mandats.

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat pourrait prendre fin ou des catégories supplémentaires pourraient être offertes.

Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

Catégories	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé de revenu d'actions CIBC	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC
Catégorie Plus	✓	√	√		✓	✓	√
Catégorie Plus T4	√	√	√	✓	✓	✓	√
Catégorie Plus T6	√	√	√	√	✓	√	√
Catégorie Plus-H		✓					
Catégorie Plus-H T4		✓					
Catégorie Plus-H T6		√					
Catégorie C	✓		√			✓	✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	√	√	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	√	√	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	√	√	√	✓	✓	√	√
Catégorie Plus-FH		√					
Catégorie Plus-FH T4		✓					
Catégorie Plus-FH T6		✓					
Catégorie Plus-N	√	✓	√	√	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	√	✓	√	√	✓	√	✓
Catégorie Plus-N T6	√	✓	√	√	✓	√	✓
Catégorie Plus-NH		✓					
Catégorie Plus-NH T4		√					
Catégorie Plus-NH T6		√					
Catégorie I	√		√			√	✓
Catégorie O	✓	✓	√	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓					
Catégorie S		✓					
Catégorie SM	✓		√			√	√
Catégorie SMH		√					

	Mandat privé d'actions américaines CIBC	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC	Mandat privé d'actions internationales CIBC	Mandat privé d'actions mondiales CIBC	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Mandat privé d'actifs réels CIBC
Catégorie Plus	✓		✓	✓	√	✓
Catégorie Plus T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	√		✓	√	√	✓
Catégorie Plus-H	√		✓	√	√	✓
Catégorie Plus-H T4	√		√	✓	√	✓
Catégorie Plus-H T6	√		√	✓	√	✓
Catégorie C	√		√		√	
Catégorie Plus-F	√		√	√	√	✓
Catégorie Plus-F T4	√		✓	√	√	✓
Catégorie Plus-F T6	√		✓	√	√	✓
Catégorie Plus-FH	√		✓	✓	√	✓
Catégorie Plus-FH T4	√		✓	√	√	✓
Catégorie Plus-FH T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	√		√	✓	√	✓
Catégorie Plus-N T6	√		✓	√	√	✓
Catégorie Plus-NH	√		✓	√	√	✓
Catégorie Plus-NH T4	√		√	√	√	✓
Catégorie Plus-NH T6	√		✓	√	√	✓
Catégorie I	√		✓		√	
Catégorie O	√	√	√	✓	✓	✓
Catégorie OH	√		√	✓	✓	✓
Catégorie S						√
Catégorie SM	√		√		√	√
Catégorie SMH						

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (collectivement, la catégorie Plus-F) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH T6, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (individuellement, la catégorie couverte) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la date de création) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (la date de début des activités) sont indiquées à la note intitulée Organisation du Mandat des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 28 février 2025. Les états de la situation financière sont présentés aux 28 février 2025 et 31 août 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 28 février 2025 ou 29 février 2024.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 16 avril 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l'IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, Instruments financiers, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- Coût amorti Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la JVAERG) Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- Juste valeur par le biais du résultat net (la JVRN) Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandat classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 28 février 2025, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres des Mandats est établi de la façon suivante : les titres sont acquise et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est le prix de base rajusté ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période visée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisée et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisée(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section Actifs et passifs dérivés – swaps de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des

I) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie (à l'exception des frais des fonds) sont prises en charge par le gestionnaire en contrepartie du paiement par le Mandat de frais d'administration fixes.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises	Nom de la devise	Abréviations des devises	Nom de la devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HUF	Forint hongrois
ARS	Peso argentin	IDR	Rupiah indonésienne
AUD	Dollar australien	ILS	Shekel israélien
BRL	Real brésilien	INR	Roupie indienne
CAD	Dollar canadien	JPY	Yen japonais
CHF	Franc suisse	KES	Shilling kényan
CLP	Peso chilien	KRW	Won sud-coréen
CNY	Renminbi chinois	MXN	Peso mexicain
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malais
CZK	Couronne tchèque	NOK	Couronne norvégienne
DKK	Couronne danoise	NZD	Dollar néo-zélandais
EUR	Euro	PHP	Peso philippin
GBP	Livre sterling	PLN	Zloty polonais
HKD	Dollar de Hong Kong	RON	Leu roumain

Nom de la devise Abréviations Nom de la devise Abréviations des devises des devises RUB Rouble russe TRY Nouvelle livre turque SEK Couronne suédoise TWD Dollar de Taïwan SGD Dollar de Singapour USD Dollar américain THB Baht thaïlandais ZAR Rand sud-africain

Autres Description

abréviations

CAAÉ Certificat américain d'actions étrangères

CDA Certificats de dépôt autrichien

OVC Obligation à valeur conditionnelle internationale

FNB Fonds négocié en Bourse

CIAÉ Certificat international d'actions étrangères IPN Billet de participation internationale

iShares Actions indicielles iUnits Parts indicielles

LEPOs Options de vente à bas prix d'exercice
MSCI Indice Morgan Stanley Capital

OPALS Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés

PERLES Rendement lié à des titres participatifs
FPI Fiducie de placement immobilier
CSAÉ Certificat suédois d'actions étrangères

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

q) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations n'étaient pas encore en vigueur au 28 février 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, Présentation des états financiers. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- · de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- · des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Mandats évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Mandats.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la date d'évaluation) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de Mcgraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la facon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée à chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Mandat, à l'exclusion du passif d'un Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC, le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés et cumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à même les frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés à la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (les frais d'administration fixes). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat autres que les frais des fonds imputés aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires des frais les frais des frais les aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les distributions des frais de gestion) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribuée extremboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat privé d'actions mondiales communes de la Loi de l'impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat privé d'actions mondiales clips de la Loi de l'impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat privé d'actions mondiales clips d'actions mondiales clips d'actions mondiales clips d'impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat privé d'actions mondiales clips d'actions mondiales clips d'actions mondiales clips d'actions des parts des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Mandats peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Mandats seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Mandats comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les frais) décrits ci-après. Les Mandats peuvent étenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats

Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais des service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Mandat.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le dépositaire) des Mandats. Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Mandats, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Mandats et, en contrepartie, paie certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables), et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés au dépositaire. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par le Mandat.

Les montants en dollars versés par les Mandats (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024 sont présentés dans la note Fournisseur de services des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.



Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200 Montréal (Québec) H3B 4W5

> 1-888-888-3863 www.investissementsrenaissance.ca info@gestiondactifscibc.com